

AURIOL AVENTURE, Formules et tarifs année 2018 / 2019
Du 11 au 15 septembre 2018 au 17 au 21 juin 2019 (en fonction des créneaux)

Catégorie	Formule	N°	Tarif (Hors licence)	Créneaux	Durée	Descriptif
ESCALADE EN SALLE						
Enfant 6 à 8 ans	Initiation / perfectionnement	1	240€ l'année	Samedi matin 9h00/10h30 10h30/12h00	1h30	1h30 de cours par semaine sauf vacances scolaires Auriol ou à La Ciotat (5 séances au minimum) + 1 sortie falaise en fin d'année
Enfant de 8 à 10 ans	Initiation / perfectionnement	2	240€ l'année	Mercredi après midi 15h30 / 17h00 17h00 / 18h30	1h30	1h30 de cours par semaine sauf vacances scolaires + 1 sortie falaise en fin d'année
Ados de 11 à 17 ans	Initiation / perfectionnement	3	270€ l'année	Mercredi soir 18h30 / 20h30 En cas de créneaux complets Les mardis et vendredis	2h00	2h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
Ados de 11 à 17 ans	Initiation / perfectionnement	4	270€ l'année	Mardi soir Groupe 1 : 18h / 20h Vendredi soir Groupe 2 : 18h / 20h	2h00	2h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
Adultes	Initiation / perfectionnement	5	270€ l'année	Mardi soir Groupe 1 : 19h45 / 22h00 OU Vendredi soir Groupe 2 : 19h30 / 21h30	2h00	2h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
Adultes / Ados	Initiation / perfectionnement	6	360€ l'année	Mardi soir et vendredi soir	4h00	4h00 de cours par semaine sauf vacances scolaires
ESCALADE EN FALAISE						
Ados / Adulte	Initiation / perfectionnement	7	20€ / pers / séance	Samedis après midis ou dimanches	Demi-journée	Séances d'escalade en falaise de type école ou grande voie accessible pour toute personne inscrite au club en complément des formules 4, 5 et 6

L'inscription au club Auriol Aventure donne droit à un accès à tarif préférentiel au réseau des salles Bloc Session (La Ciotat, La Seyne, Marseille)

Licence + adhésion au club obligatoire, ajouter au tarif à l'année

	Licence	Adhésion club	Total annuel
Enfants	45	14	59€
Adultes	58	18	76€

Option Assurance Ski de piste : 5,00€ - Option Assurance Slackline et Highline : 5,00€ - Option Assurance VTT : 30,00€

- La licence Fédérale est obligatoire. Elle vous assure en responsabilité civile et défense recours, dans le cadre de votre pratique autonome ou encadrée en France et à l'étranger (à condition toutefois que le club en fasse la déclaration).

Votre contribution permet entre autre à la Fédération, de fournir gratuitement aux équipiers, le matériel leur permettant de développer et d'entretenir les sites naturels de pratique que vous parcourez. Elle vous permet également de passer sans surcoût les passeports escalade. Elle n'est déclenchée que lorsque le certificat médical est fourni (Y compris si elle a été réglée)

- L'adhésion au club est obligatoire et couvre les frais administratifs.

- L'inscription se fait pour l'année (jusqu'au 31 août de l'année suivante). La totalité du règlement se fait le jour de l'inscription, l'encaissement se fait en 3 ou 4 chèques (1 pour la licence et l'adhésion, et 3 pour les sorties ou cours d'escalade)

Une inscription au trimestre ou en cours d'année ne peut être acceptée que s'il reste des places disponibles.

- Matériel : Pour ceux qui viennent grimper en falaise, les cordes, et mousquetons sont prêtés gratuitement. Nous leur demandons d'avoir des chaussons d'escalade personnels, un baudrier, un casque, le matériel d'assurance et une longe munie de deux mousquetons.

Pour ceux qui viennent grimper exclusivement sur mur, baudriers, cordes, matériel d'assurance sont prêtés gratuitement. Nous leur demandons d'avoir des chaussons d'escalade personnels.

Les adhérents ayant leur matériel personnel peuvent l'utiliser sous réserve qu'il soit en bon état et conforme aux normes en vigueur.

Le nombre de séances est donné à titre indicatif

Règlements à libeller et adresser à : Auriol Aventure, 2 Avenue Isidore Gautier, 13720 La Bouilladisse - 0786382920